



economiesuisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zuerich

Lausanne, le 11 avril 2011

U:\1p\politique_economique\consultations\2011\POL1119a.docx /NOL/naf

05.445 Initiative parlementaire. Juridiction constitutionnelle
07.476 Initiative parlementaire. Faire en sorte que la Constitution soit applicable pour les autorités chargées de mettre en œuvre le droit

Madame, Monsieur,

Votre courriel du 23 février 2011 concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

En février 2011, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a ouvert une consultation relative à un avant-projet de modification de la Constitution fédérale (ci-après, Cst). Cette réforme permettrait l'examen de la constitutionnalité des lois fédérales, en rapport avec des actes d'application. Actuellement, le contrôle de la constitutionnalité des normes est limité par l'art. 190 Cst : le TF et les autres autorités sont tenus d'appliquer les lois fédérales et le droit international, ce qui veut dire que ces derniers doivent être appliqués même s'ils sont contraires à la Cst. Deux initiatives parlementaires ont été déposées dans ce sens là (celles d'Heiner Studer et de Vreni Muller-Henni).

Nous vous informons que les membres que nous avons contactés n'ont formulé aucune remarque particulière sur le projet cité en titre.

Le rapport où sont présentés les arguments en faveur de cette extension de la juridiction constitutionnelle aux lois fédérales (pages 8 et suivantes) est en outre particulièrement réduit et ne nous permet pas de mesurer les conséquences concrètes d'une telle pratique. Dans ces conditions, la CVCI renonce à prendre position sur cet objet.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Norma Streit-Luzio
Sous-directrice